

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	28 avril 2026
Délibération N°	13
Date de la convocation	17 avril 2026
Objet	7.1.7 Budget et comptes - Compte financier et exécution Budgétaire 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-huit avril à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Yves FERRANDO, Michel MEJEAN, Christophe MORALES, François VINCENT, Administrateurs, et MMES, Karine ANNEYA, Clémence ARTIERES, Michèle AUDOUARD, Manar BOUIDA, Véronique CALUEBA, Christine MULA, Roselyne PESTEIL, Administratrices

ABSENTS EXCUSES :

Gilbert FOUILHE,
Serge RABINEAU
Régine ILLAIRE
Laure TONDON

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Christophe DESTAING qui a donné pouvoir à MME ARTIERES
Denis MAULANDI qui a donné pouvoir à M MORALES
Jacques RIGAUD qui a donné pouvoir à MME BOUIDA
Nicole MORERE qui a donné pouvoir à MME CALUEBA
Sabine SCHURMANN qui a donné pouvoir à M GAUDY
Valérie REYNES qui a donné pouvoir à MME PESTEIL
Patricia WEBER qui a donné pouvoir à M GAUDY

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20260428-20260428-13-DAF-DE
Date de télétransmission : 29/04/2026
Date de réception préfecture : 29/04/2026

Objet : 7.1.7. BUDGET ET COMPTES - COMPTE FINANCIER ET EXECUTION
BUDGETAIRE 2026

Le 28 avril 2026,

Le Conseil d'administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1^{er} février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22, n° AD/290424/H/2, n°AD/170225/H/2, n° AD/230625/H/2 et n° AD/300326/H/1 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants,

Considérant la présentation du Compte Financier 2025,

Monsieur le Président demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

ARTICLE 1^{er}

Approuve le Compte Financier 2025 présenté par Monsieur le Directeur Général.

ARTICLE 2

Statuant sur l'exécution du budget 2025, arrête, comme suit, les résultats totaux des sections budgétaires d'investissement et de fonctionnement :

Compte de résultat 2025	Budget actualisé	Réalisé
Produits	124 631 811 €	121 155 798 €
Charges	119 632 776 €	113 819 325 €
Résultat (excédent)	4 999 035 €	7 336 473 €
Tableau de financement 2025	Budget actualisé	Réalisé
Ressources stables	86 855 094 €	74 633 288 €
Emplois stables	80 199 080 €	67 344 007 €
Apport ou Prélèvement au fonds de roulement	6 665 014 €	7 289 281 €
Suivi des stocks de production 2025	Budget actualisé	Réalisé
Ressources à court terme	9 482 000 €	10 603 533 €
Emplois à court terme	15 446 900 €	11 162 657 €
Apport ou Prélèvement en fonds de roulement lié aux stocks	-5 964 900 €	559 124 €

Accusé de réception en préfecture
034273400010-20260428-20260428-13-DAF-DE
Date de télétransmission : 29/04/2026
Date de réception préfecture : 29/04/2026

ARTICLE 3

Conformément aux dispositions de l'article R 423-28 du Code de la Construction et de l'Habitation, le rapport du Commissaire aux comptes est présenté au Conseil d'Administration.

Le rapport certifie que les comptes 2025 de l'Office sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et patrimoniale de l'Office.

ARTICLE 4

Conformément aux dispositions prévues par les articles R 423-7, R 423-12 et R 423-28 du Code de la Construction et de l'Habitation, l'affectation du résultat de l'exercice 2025 de 7 336 473.22 € s'effectuera de la façon suivante :

1) la plus-value de 811 839 € dégagée à la suite des cessions de biens immobiliers est affectée pour la somme de 811 839 € au compte de réserve 106851 « Plus-value nette sur cessions immobilières – SIEG 2021 ». La moins-value de 2140.97 € dégagée à la suite de sorties d'inventaire est affectée pour la somme de 2 140.97 € au compte de réserve 106852 « Plus-value nette sur cessions immobilières – HORS SIEG ». Cette plus-value est égale à la différence entre les comptes 7751 & 7752 « Produits des cessions d'éléments d'actifs » (soit 1 326 610 €) et le compte 67522 « Valeur comptable des éléments d'actifs cédés » (soit 516 911.97 €), retraitements faits des cessions et sorties d'actifs autres que biens immobiliers.

2) la somme de 6 526 775.19 € est imputée pour partie au compte 11011 « Report à nouveau – SIEG 2021 » pour la somme de 4 377 008.70 €, destiné à alimenter ultérieurement le compte 1067 « Excédents d'exploitation affectés à l'investissement locatif SIEG », permettant le financement des investissements lors de la clôture financière des opérations locatives. La somme restante, soit 2 149 766.49 € est affectée au compte 11012 « Report à nouveau – Hors SIEG », permettant le financement des investissements des autres activités ne relevant pas du service d'intérêt économique général.

ARTICLE 5

Considérant que Monsieur le Directeur Général a normalement administré les finances de l'Office au cours de l'exercice 2025 en poursuivant le recouvrement de toutes ses créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées et utiles à son bon fonctionnement :

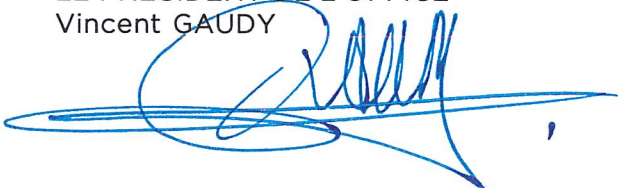
Approuve l'ensemble de la comptabilité qui a été soumise à son examen et déclare qu'elle n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

Autorise Monsieur le Directeur Général à signer tout acte ou tout document utile à ce sujet.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication.

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE
Vincent GAUDY

A large, stylized handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Vincent GAUDY', written over the printed name.